

Deuxième victoire au tribunal pour notre camarade Pierre C. SOS Education s'acharne en se pourvoyant en cassation !

Poursuivi pour diffamation pour ses propos tenus lors d'une manifestation en février 2024 visant l'association d'extrême-droite « SOS éducation », notre camarade Pierre C. a été relaxé, jeudi 29 janvier 2026, par le tribunal judiciaire de Rennes. « SOS Education » avait fait appel sur les intérêts civils : ils ont été déboutés le 11 septembre 2026.

Hélas notre joie fut de courte durée.... Nous avons appris, jeudi 17 septembre, que SOS Education inscrit un pourvoi en cassation !

Le combat continue donc dès aujourd'hui.

Nous vous tiendrons au courant des mobilisations à venir pour soutenir notre camarade.

